



Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Postulat d'Esther Straub et de neuf cosignataires concernant l'aumônerie dans les milieux de santé

Proposition

Le Conseil de l'EERS est prié d'expliquer, dans un rapport, la manière dont l'EERS entend jouer son rôle d'interlocutrice au niveau fédéral pour les questions qui portent sur les activités d'aumônerie dans les milieux de santé. Le rapport devra aussi expliciter la manière dont l'EERS implique les Églises cantonales dans cette tâche et garantit le respect des différents modèles cantonaux de collaboration institutionnelle entre Église et santé publique.

Zurich, le 12 avril 2022

Autrice du postulat : Esther Straub

Explication

Il n'a pas fallu attendre la crise liée au Covid-19 pour constater que la question de l'aumônerie dans les milieux de santé méritait d'être abordée, y compris au plan national. Dans le contexte du développement du système de forfaits par cas SwissDRG, qui a intégré des prestations d'accompagnement spirituel dans la structure tarifaire nationale sans consulter les instances ecclésiastiques responsables, les Églises cantonales ont été confrontées à la question de la représentation au niveau national des communautés religieuses fournissant des prestations d'aumônerie.

Bien qu'à l'échelle nationale, d'importantes conditions-cadres légales (LAMal) réglementent de nombreux secteurs dans le domaine de la santé, en Suisse, l'organisation des prestations de santé relève de manière prépondérante de la responsabilité des cantons. Les Églises cantonales collaborent d'ailleurs selon différents modèles avec les institutions sanitaires publiques de leur canton. Le rapport demandé devra exposer la manière dont l'EERS envisage de défendre les intérêts communs des Églises membres auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et comment elle entend agir en réseau avec d'autres communautés religieuses fournissant des prestations d'accompagnement spirituel dans les milieux de santé, pour conférer à l'aumônerie dans les hôpitaux et les cliniques psychiatriques un visage au niveau national. Dans son rapport, l'EERS devra aussi se positionner par rapport à la nouvelle « Association professionnelle d'aumônerie en milieu de santé (APA) », fondée récemment, et qui est indépendante des Églises.

Les neuf cosignataires :

Erika Cahenzli

Corinne Duc

Roman Baur

Jolanda Majoleth

Eva Ebel

Michel Müller

Theddy Probst

Annelies Hegnauer

Manuel J. Amstutz